

**INSTITUT DE FORMATION DU VELO**

Domaine de la Brunerie  
180 Boulevard de Charavines  
38500 VOIRON  
N° SIRET : 534 277 488 000 19  
Code NAF : 8559A  
[www.formation-velo.com](http://www.formation-velo.com)

A l'attention de :

**DEVIS de formation : BPJEPS Activités du Cyclisme**  
*Parcours adapté*

Dates de la formation en centre : du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 23 octobre 2020 (hors rattrapages)

		Titulaires d'un DE SKI	Titulaires d'un BE SKI	Titulaires d'un DE AMM/GHM	Titulaires d'un BE AMM/GHM
EN AMONT	Frais de dossier	50€	50€	50€	50€
	Tests d'Exigences	50€	50€	50€	50€
	Préalables*	le 18 mai 2020*	le 18 mai 2020*	le 18 mai 2020*	le 18 mai 2020*
	Positionnement de la formation	84€ le 19 mai 2020	84€ le 19 mai 2020	84€ le 19 mai 2020	84€ le 19 mai 2020
FORMATION	Heures de formation (12€/h)	301h 3612€	266h 3192€	245h 2940€	210h 2520€
	EXAMEN UC 1-2 en OF	7h 112€	7h <b>dispensé</b>	7h 112€	7h <b>dispensé</b>
	EXAMEN UC 3 en stage	7h 252€	7h 252€	7h 252€	7h 252€
	EXAMEN UC 4 en OF	7h 112€	7h 112€	7h 112€	7h 112€
	<b>TOTAL FORMATION + EXAMENS</b>	<b>322h 4088€</b>	<b>280h 3556€</b>	<b>266h 3416€</b>	<b>224h 2884€</b>
Heures de stage/alternance	<b>250h</b>	<b>250h</b>	<b>250h</b>	<b>250h</b>	

Les prix s'entendent Nets de Taxe. Organisme non assujetti à la TVA.

Horaires :

**35h/semaine selon les horaires suivants : 08h30-12h / 13h30-17h**

Lieu de la formation :

**Institut de formation du vélo –Campus de la Brunerie - 180 bd de Charavines - 38500 Voiron**

Hébergement/Restauration :

**A la charge du participant.** Des facilités de restauration et d'hébergements sont possibles auprès du gestionnaire de site TSF : [resa@tremplinsport.fr](mailto:resa@tremplinsport.fr) - 04 76 67 04 05

**MATERIEL à prévoir pour la formation :**

- un VTT\*
- un vélo de voyage avec porte bagage, sacoche (VTC, Gravel, Randonneuse...) \*
- \*votre seul VTT peut convenir si on peut l'équiper en porte bagage/sacoche
- un VTT à Assistance Electrique pour 2 demi journées (location possible autour de Voiron, compter environ 30€ la demi-journée)
- votre équipement personnel (casque homologué, gilet jaune, tenue pour la pluie...)
- un sac à dos pour placer votre matériel d'encadrement (volume entre 20 et 30 L)
- une trousse mécanique avec les outils que vous jugez nécessaire d'avoir avec vous
- une trousse de premiers secours
- un antivol de qualité
- un carnet de note avec sous-main

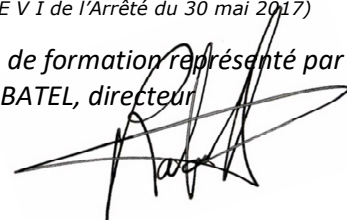
J'ai pris connaissance et j'accepte les Conditions générales d'inscription disponibles sur la page suivante : [http://www.formation-velo.com/images/stories/CGI\\_RI/CGI.pdf](http://www.formation-velo.com/images/stories/CGI_RI/CGI.pdf)

\* Sont dispensés de la démonstration technique des exigences préalables : Sportif de haut niveau dans une des activités du cyclisme inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport ; BF « moniteur fédéral » délivré par la FFCT ; BF 2degré délivré par la FFC\* ; DF entraîneur jeunes délivré par la FFC ; DF entraîneur club délivré par la FFC ; DF entraîneur cyclisme pour tous délivré par la FFC ; BEES1 option « activités du cyclisme » ; BEES1 option « cyclisme » assorti du certificat de qualification complémentaire (CQC) « VTT en milieu montagnard » ; Unité capitalisable complémentaire (UCC) « BMX » ou « VTT » ou « cyclisme traditionnel » du BP JEPS spécialité « activités physiques pour tous » ou « activités de randonnée » (BPJEPS en 10UC) ; BPJEPS spécialité « activités du cyclisme » mention « cyclisme traditionnel » « BMX », ou « VTT » (BPJEPS en 10UC ; UC5, UC6, UC8 du BPJEPS spécialité « activités du cyclisme » (BPJEPS en 10UC) ; Trois au moins des UC5 à UC10 du BPJEPS spécialité « activités du cyclisme » (BPJEPS en 10UC dont les UC7 et UC9 ; Accompagnateur en moyenne montagne ou guide de haute montagne assorti d'un CQC « VTT en milieu montagnard » (ANNEXE V I de l'Arrêté du 30 mai 2017)

Bon pour acceptation (signature)

**IFV** Institut de Formation du Vélo  
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON  
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z  
[info@formation-velo.com](mailto:info@formation-velo.com)

L'organisme de formation représenté par  
Bertrand RABATEL, directeur



**INSTITUT DE FORMATION DU VELO**

Domaine de la Brunerie  
180 Boulevard de Charavines  
38500 VOIRON  
N° SIRET : 534 277 488 000 19  
Code NAF : 8559A  
[www.formation-velo.com](http://www.formation-velo.com)

A l'attention de :

**PROGRAMME DE FORMATION**

Intitulé : Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport, Spécialité Educateur sportif, mention Activités du Cyclisme

**Public visé** : Demandeurs d'emplois, salariés, travailleurs indépendants, souhaitant devenir Animateur Cycliste, titulaires d'un des diplômes suivants : BE SKI, DE SKI, BE AMM ou GHM, DE AMM ou GHM.

**Pré-requis :**

- Etre titulaire d'une attestation de Prévention Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou équivalent
- Réussir le Test des exigences préalables à l'entrée en formation organisé le **23 avril 2020**
- Valider les épreuves de sélection propres à l'Institut de Formation du Vélo le **23 avril 2020**
- **Etre titulaire d'un des diplômes suivants : BE SKI, DE SKI, BE AMM ou GHM, DE AMM ou GHM**

**Objectifs pédagogiques de la formation** : valider le Brevet professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports spécialité Educateur Sportif, mention Activités du Cyclisme permettant au candidat d'encadrer en autonomie l'activité vélo dont il est responsable au plan pédagogique, en assurant la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

**Dates de la formation en centre** : du 11 mai 2020 au 23 octobre 2020 (hors rattrapages)

**Contenu de la formation et compétences visées** : Des objectifs d'intégration (OI) sont précisés et regroupés au sein de 4 unités capitalisables :

MODULES ET UNITÉS CAPITALISABLES EN CENTRE	Titulaires d'un DE SKI	Titulaires d'un BE SKI	Titulaires d'un DE AMM/GHM	Titulaires d'un BE AMM/GHM
<b>UC 1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE</b>				
Communication	14 H	7	7 H	dispensé
Informatique	14 H	dispensé	14 H	dispensé
Projet pédagogique ; psycho pédagogie ; public seniors	10,5 H	10,5 H	10,5 H	10,5 H
statuts juridiques et acteurs	7 H	7 H	7 H	7 H
<b>UC 2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE</b>				
Méthodologie de projet	14 H	dispensé	14 H	dispensé
Préparation projet Voyage à Vélo	3,5 H	3,5 H	dispensé H	dispensé
Commercialisation	10,5 H	10,5 H	10,5 H	10,5 H
Organisation du projet Voyage à vélo	21 H	21 H	dispensé H	dispensé
Evaluation du projet collectif	dispensé H	dispensé H	dispensé H	dispensé
Analyse de structures	7 H	7 H	7 H	7 H
<b>UC 3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DE LA MENTION</b>				
Pédagogie et didactique vélo	17,5 H	17,5 H	17,5 H	17,5 H
Séance péda (écoles, route, VAE)	70 H	70 H	70 H	70 H
Sortie VAE + suivi individuel	10,5 H	10,5 H	10,5 H	10,5 H
<b>UC 4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE</b>				
Technique vélo	24,5 H	24,5 H	24,5 H	24,5 H
Orientation	17,5 H	17,5 H	dispensé H	dispensé
GPS et prépa raid	7 H	7 H	dispensé H	dispensé
Réglementation	24,5 H	24,5 H	24,5 H	24,5 H
Mécanique	24,5 H	24,5 H	24,5 H	24,5 H
Mobilité	3,5 H	3,5 H	3,5 H	3,5 H
<b>CERTIFICATIONS</b>				
Examen des UC 1 ET 2	7 H	dispensé	7 H	dispensé
Examen de l'UC 3	7 H	7 H	7 H	7 H
Examen de l'UC 4	7 H	7 H	7 H	7 H
<b>TOTAL FORMATION + EXAMENS</b>	<b>301 H</b>	<b>280 H</b>	<b>266 H</b>	<b>224 H</b>
<b>STAGE EN ENTREPRISE</b>	<b>250h</b>	<b>250h</b>	<b>250h</b>	<b>250h</b>

**Moyens, méthodes et supports pédagogiques :**

Cette formation s'effectue en présentiel à l'Institut de Formation du Vélo. Un stage pratique en structure professionnelle de minimum 315h doit être effectué selon le calendrier joint au programme.

Les candidats qui font valoir des compétences donnant lieu à certification dans un ou plusieurs domaines ou unités de compétences capitalisables prévus peuvent se voir accorder par le responsable de la formation des allègements de formation. Ces allègements ne dispensent pas de la ou des parties d'épreuve(s) de certification prévue(s)

Les moyens pédagogiques sont les suivants :

- cours théoriques en salle et en extérieur
- cours techniques
- mise en pratique de séances pédagogiques entre stagiaires, évaluations formatives
- mise en pratique de séances pédagogiques avec des enfants et adolescents, évaluations formatives
- ateliers pratiques de mécanique en atelier mécanique
- mise en situation pédagogique en alternance dans une structure cycliste (observation puis intervention progressive avec l'appui d'un tuteur de stage)
- rapport de stage
- Supports pédagogiques imprimés remis aux stagiaires
- Utilisation de vidéos
- Utilisation de la plateforme collaborative Classroom

La formation est organisée pour un effectif de 20 participants.

### **Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats**

L'assiduité à cette formation est obligatoire. Une feuille d'émargement par demi-journée permet de suivre les présences des stagiaires. Chaque fin de semaine, un bilan oral et/ou écrit sous forme de questionnaire est fait avec les stagiaires afin de faire le point sur les contenus dispensés, la progression et les difficultés des stagiaires, ainsi que leurs attentes pour la suite de la formation.

Des évaluations formatives en pédagogie avec un vrai public, observées et commentées par deux formateurs, permettent de situer le stagiaire dans sa progression en encadrement et les compétences restant à acquérir. Un examen blanc est organisé avant l'examen final. Un livret de suivi stagiaires comprenant les évaluations formatives et des auto-évaluations est remis au stagiaire en début de formation et complété tout au long de sa progression.

**Modalités d'évaluation des acquis de formation** 2 unités capitalisables (UC) doivent être validées par pour obtenir le BPJEPS Educateur Sportif mention Activités du Cyclisme :

#### **1. EPREUVE N° 1 (en structure de stage)**

Production d'un document (programme d'activité) remis aux évaluateurs :

Avant la date de l'épreuve, le(la) candidat(e) transmet un document comportant un programme d'activités dans les conditions fixées par la DRJSS comprenant :

Deux cycles distincts d'animation dans le champ des activités du cyclisme réalisés dans sa structure d'alternance composés d'au moins quatre séances chacun. Les deux cycles sont réalisés avec un public différent. Ces cycles sont organisés sur un espace délimité tple plateau pour l'un et en espace ouvert en conduite de groupe pour l'autre.

Au plus tard une semaine avant l'épreuve, les deux évaluateurs et le(la) candidat(e) sont informés du choix de la séance d'animation figurant dans le document sus-mentionné qui servira de support à la certification.

Le (la) candidat(e) conduit en tout ou partie la séance d'animation pendant 60 minutes au minimum et 90 minutes au maximum pour un public d'au moins 4 pratiquants.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 40 minutes au maximum

#### **2. EPREUVE N° 2 (en organisme de formation)**

Réalisation d'un parcours technique +

Evolution en sécurité sur un parcours adapté à un public de pratiquants suivi d'une étude de cas mécanique

Le candidat définit et prépare pendant 15 minutes au maximum un parcours d'une durée de 30 minutes au minimum à 45 minutes au maximum sur lequel il encadre un public de 2 pratiquants minimum à 10 pratiquants maximum. La définition et la préparation du parcours s'effectuent au moyen de documents cartographiques qui sont transmis au candidat en début d'épreuve.

Une étude de cas portant sur la compétence technique mécanique : le candidat effectue le diagnostic et la réparation commenté d'une panne mécanique. La durée totale de cette étude de cas technique est de 20 minutes maximum.

**Sanction de la formation** : Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire. Si le stagiaire réussit l'examen final, le diplôme du BPJEPS Educateur Sportif mention Activités du Cyclisme mention lui sera délivré après délibération du jury par la DRJSS Auvergne Rhone Alpes.

### **Qualité des formateurs :**

- Bertrand RABATEL (directeur de l'IFV) : Brevet d'Etat 2e degré VTT, maîtrise STAPS entraînement et auteur du livre Piloter son VTT (Ed. Glénat), enseignant à l'université
- Benjamin VIBERT : BEESAC depuis + de 10 ans, directeur de l'école de VTT MCF des 2 Alpes et formateur à l'IFV depuis 2012
- Vincent VAUDAUX : Brevet d'Etat 2e degré VTT et responsable du Sport-Etudes VTT
- Florian BOUTEILLER : BPJEPS VTT et spécialiste des voyages à vélo
- Et plus d'une vingtaine de formateurs selon leur spécialité



Bon pour acceptation

**IFV** Institut de Formation  
du Vélo Bertrand RABATEL  
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON  
Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z  
[info@formation-velo.com](mailto:info@formation-velo.com)



Responsable formation



Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON  
N° SIRET : 534 277 488 000 19 - Code NAF : 8559A  
[www.formation-velo.com](http://www.formation-velo.com)

---

Organisme de formation enregistré sous le N° 82 38 05102 38 auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

## INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Campus de la Brunerie  
180 Boulevard de Charavines  
38500 VOIRON

[www.formation-velo.com](http://www.formation-velo.com)

Voiron, le 17 avril 2020

### CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre l'organisme de formation :

#### Institut de formation du vélo

dont le siège est au Domaine de la Brunerie - 180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON

dont le numéro SIRET est 534 277 488 000 19. Et l' APE 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82 3805102 38 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Et la structure :

**NOM DE LA STRUCTURE** : .....

**Siret** : .....

**Adresse** : .....

**Nom du gérant** : .....

est conclue une convention de formation professionnelle en application des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail.

#### Article 1<sup>er</sup> : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport, Spécialité Educateur sportif, mention Activités du Cyclisme**

pour le participant suivant :

**Nom et Prénom du participant** : .....

Elle a pour objectif : valider le **Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport, Spécialité Educateur sportif, mention Activités du Cyclisme** permettant au candidat d'encadrer en autonomie les activités du cyclisme dont il est responsable au plan pédagogique, en assurant la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

**Dates de la formation en centre : du 3 juin 2019 au 27 mai 2020 (cf calendrier joint)**

**Contenu de la formation et compétences visées** : Des objectifs d'intégration (OI) sont précisés et regroupés au sein de 4 unités capitalisables :

Modules	Nombre d'heures	Contenus
UC 1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE		
OI1-1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle	94H30	Commercialisation/Promotion
OI 1-2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté		Communication orale
OI 1-3 Contribuer au fonctionnement d'une structure		Anglais professionnel
		Patrimoine
		Informatique
		Connaissance des publics
		Projet pédagogique
		Connaissance des acteurs, des statuts
UC 2 : METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE		
OI 2-1 Concevoir un projet d'animation	63H	Méthodologie de projet
OI 2-2 Conduire un projet d'animation		Commercialisation
OI 2-3 Evaluer un projet d'animation		Organisation et gestion d'un RAID
		Comptabilité/Budgets
UC 3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DE LA MENTION DES ACTIVITES DU CYCLISME		

OI 3-1 : Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage	91H	Pédagogie vélo Apprentissage du vélo Démarche pédagogique Didactique Accueil collectif de mineurs/scolaires Route : Gestion de groupe Vélo à Assistance Electrique Suivi individuel
OI 3-2 : Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage		
OI 3-3 : Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage		
UC 4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES DU CYCLISME POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE		
OI 4-1 : Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention « activités du cyclisme »	101H30	Utilisation GPS/Cartographie Orientation Mécanique Technique : Biker 1, Pumptrack Fondamentaux de la discipline Réglementation Mobilités et développement durable Vélo à Assistance Electrique Balisage, règles milieux de pratique
OI 4-2 : Maitriser et faire appliquer les règlements de la mention « activités du cyclisme »		
OI 4-3 : Garantir des conditions de pratique en sécurité		
<b>TOTAL EN CENTRE DE FORMATION</b>	<b>350H</b>	<b>+ 315H EN STAGE EN ENTREPRISE</b>

### **Moyens, méthodes et supports pédagogiques :**

Cette formation s'effectue en présentiel à l'Institut de Formation du Vélo. Un stage pratique en structure professionnelle de minimum 315h doit être effectué selon le calendrier joint au programme.

Les candidats qui font valoir des compétences donnant lieu à certification dans un ou plusieurs domaines ou unités de compétences capitalisables prévus peuvent se voir accorder par le responsable de la formation des allègements de formation. Ces allègements ne dispensent pas de la ou des parties d'épreuve(s) de certification prévue(s)

Les moyens pédagogiques sont les suivants :

- cours théoriques en salle et en extérieur
- cours techniques
- mise en pratique de séances pédagogiques entre stagiaires, évaluations formatives
- mise en pratique de séances pédagogiques avec des enfants et adolescents, évaluations formatives
- ateliers pratiques de mécanique en atelier mécanique
- mise en situation pédagogique en alternance dans une structure cycliste (observation puis intervention progressive avec l'appui d'un tuteur de stage)
- rapport de stage
- Supports pédagogiques imprimés remis aux stagiaires
- Utilisation de vidéos
- Utilisation de la plateforme collaborative Classroom

La formation est organisée pour un effectif de 20 participants.

### **Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats**

L'assiduité à cette formation est obligatoire. Une feuille d'émargement par demi-journée permet de suivre les présences des stagiaires. Chaque fin de semaine, un bilan oral et/ou écrit sous forme de questionnaire est fait avec les stagiaires afin de faire le point sur les contenus dispensés, la progression et les difficultés des stagiaires, ainsi que leurs attentes pour la suite de la formation.

Des évaluations formatives en pédagogie avec un vrai public, observées et commentées par deux formateurs, permettent de situer le stagiaire dans sa progression en encadrement et les compétences restant à acquérir. Un examen blanc est organisé avant l'examen final. Un livret de suivi stagiaires comprenant les évaluations formatives et des auto-évaluations est remis au stagiaire en début de formation et complété tout au long de sa progression.

**Modalités d'évaluation des acquis de formation** 4 unités capitalisables (UC) doivent être validées par pour obtenir le BPJEPS Educateur Sportif mention Activités du Cyclisme :

#### **3. EPREUVE N° 1 (en organisme de formation)**

Dossier écrit de 20 à 30 pages (commun aux UC 1 et 2) comprenant 2 parties :

- une description complète de la structure d'alternance (fonctionnement, réseau, réglementation, sites de pratique, outils pédagogiques, publics...)
- la description de la conception et la mise en œuvre d'un projet d'animation réalisé dans la structure

Ce dossier sera soutenu à l'aide un diaporama type Powerpoint.

#### **4. EPREUVE N° 2 (en structure de stage)**

Production d'un document (programme d'activité) remis aux évaluateurs :  
Avant la date de l'épreuve, le(la) candidate transmet un document comportant un programme d'activités dans les conditions fixées par la DRJSS comprenant :

Deux cycles distincts d'animation dans le champ des activités du cyclisme réalisés dans sa structure d'alternance composés d'au moins quatre séances chacun. Les deux cycles sont réalisés avec un public différent. Ces cycles sont organisés sur un espace délimité tple plateau pour l'un et en espace ouvert en conduite de groupe pour l'autre.

Au plus tard une semaine avant l'épreuve, les deux évaluateurs et le(la) candidat(e) sont informés du choix de la séance d'animation figurant dans le document sus-mentionné qui servira de support à la certification.

Le (la) candidat(e) conduit en tout ou partie la séance d'animation pendant 60 minutes au minimum et 90 minutes au maximum pour un public d'au moins 4 pratiquants.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 40 minutes au maximum

### 5. EPREUVE N° 3 (en organisme de formation)

Réalisation d'un parcours technique +

Evolution en sécurité sur un parcours adapté à un public de pratiquants suivi d'une étude de cas mécanique

Le candidat définit et prépare pendant 15 minutes au maximum un parcours d'une durée de 30 minutes au minimum à 45minutes au maximum sur lequel il encadre un public de 2 pratiquants minimum à 10 pratiquants maximum. La définition et la préparation du parcours s'effectuent au moyen de documents cartographiques qui sont transmis au candidat en début d'épreuve.

Une étude de cas portant sur la compétence technique mécanique : le candidat effectue le diagnostic et la réparation commenté d'une panne mécanique. La durée totale de cette étude de cas technique est de 20 minutes maximum.

**Sanction de la formation** : Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire. Si le stagiaire réussit l'examen final, le diplôme du BPJEPS Educateur Sportif mention Activités du Cyclisme mention lui sera délivré après délibération du jury par la DRJSCS Auvergne Rhone Alpes.

### Qualité des formateurs :

- Bertrand RABATEL (directeur de l'IFV) : Brevet d'Etat 2e degré VTT, maîtrise STAPS entraînement et auteur du livre Piloter son VTT (Ed. Glénat), enseignant à l'université
- Benjamin VIBERT : BEESAC depuis + de 10 ans, directeur de l'école de VTT MCF des 2 Alpes et formateur à l'IFV depuis 2012
- Vincent VAUDAUX : Brevet d'Etat 2e degré VTT et responsable du Sport-Etudes VTT
- Florian BOUTEILLER : BPJEPS VTT et spécialiste des voyages à vélo
- Et plus d'une vingtaine de formateurs selon leur spécialité

### Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la qualification à laquelle elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant :

- Etre titulaire d'une attestation de Prévention Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou équivalent
- Réussir le Test des exigences préalables à l'entrée en formation organisé **le 9 mai 2019**
- Valider les épreuves de sélection propres à l'Institut de Formation du Vélo **le 9 mai 2019**

### Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

### Article 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à **4258 € Net de Taxe (comprenant positionnement, frais de dossier, frais de TEP et certifications, cf devis)**

**L'entreprise** .....s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes : Facture mensuelle selon les heures prévues au programme selon le calendrier remis au participant. La copie des émargements sera jointe à la facture.

Le règlement pourra s'effectuer par chèque ou virement sur le compte suivant :

Domiciliation						BIC	
CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES						CEPAFRPP382	
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)							
FR76	1382	5002	0008	0121	3401	990	
Agence GENEVOISE			Intitulé du compte INSTITUT DE FORMATION DU VELO				

### Article 7 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié avec le paiement des heures réellement suivies selon la règle du prorata temporis.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation professionnelle est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue à la présente convention..

**Article 8 : Cas de différend**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Voiron, le 17/04/2020

La structure : .....  
Représentée par : .....  
Fonction :



Bon pour acceptation

Pour l'organisme de formation

**IFV** Institut  
de Formation  
du **VELO**  
180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON  
Siret : 534 277 488 00019 / APE 9499Z  
info@formation-velo.com

Bertrand Rabatel, directeur

**INSTITUT DE FORMATION DU VELO**

Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON

N° SIRET : 534 277 488 000 19 - Code NAF : 8559A

---

Organisme de formation enregistré sous le N° 82 38 05102 38 auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.